

# Errance & misère des chats en France



# Introduction

Il fut un temps, pas si lointain, où l'on se préservait de la surpopulation féline en massacrant systématiquement les chatons, et pas seulement les nouveau-nés, par des procédés que l'on n'ose qu'à peine évoquer tant ils étaient cruels, et en laissant « faire la nature ». Les stérilisations restaient marginales.

Aujourd'hui - signe des temps - les populations humaines sont plus sensibles à la souffrance animale, les pratiques évoluent, et c'est tant mieux. Les mises à mort cruelles de chatons, même si elles existent toujours, sont moins nombreuses et considérées comme de la pure barbarie. Elles ont cédé la place à la démission, au refus de voir et de savoir. Résultat : les chats en errance prolifèrent, pour leur plus grand malheur. Et c'est nous, les humains, qui en sommes la cause. Nous n'acceptons pas d'avoir des colonies de chats devant nos portes, mais nous ne faisons rien pour endiguer le phénomène. Il existe pourtant des solutions qui ne recourent ni à la prédation, ni à la brutalité, mais en appellent à la bonne volonté des uns et des autres et au courage politique.

Nous essaierons ici de faire le point sur les causes et les effets de la surpopulation des chats errants en France. Et nous tenterons d'apporter des réponses aux questions que pose une situation de moins en moins gérable, cauchemar des associations qui se sont donné pour but de protéger et de sauver les animaux.



## Les causes

A l'origine, il y a l'homme, qui a domestiqué les chats il y a environ 10.000 ans. Les petits félins vivent depuis lors dans son sillage.

La notion d'animal de compagnie est relativement récente, même si les faits ont précédé le concept, mais la plupart des chats de France, pays à dominante rurale, vivaient auparavant, comme dans de nombreux pays du monde, libres et livrés le plus souvent à eux-mêmes. Ils se reproduisaient au même rythme qu'aujourd'hui, et la plupart ne survivaient pas longtemps (différentes causes : la main de l'homme, le manque de nourriture, les prédateurs, etc.). De fait les populations sont restées longtemps relativement stables sur le plan quantitatif.



Depuis quelques décennies, les chats meurent moins. Un grand nombre d'entre eux possède un foyer. On supprime moins souvent les chatons, préférant essayer de les placer ou les confier à un refuge, voire à la rue si l'on ne sait qu'en faire.

**Un chat non stérilisé qui vit en extérieur ou bien y a accès sera en mesure de se reproduire à partir de l'âge de six ou sept mois.**

Un chat non stérilisé qui vit à l'intérieur d'un appartement sans accès à l'extérieur finira par poser des problèmes :

marquage urinaire, feulements, modification du comportement... Ce que voyant, certains détenteurs de chats non stérilisés préféreront les mettre dehors le temps que ça leur passe, au risque de ne jamais les retrouver. Ils viendront grossir le nombre des chats en errance. (*Illustration : Richelieu et ses chats par Charles-Edouard Delort - Fin XIXe siècle*).

**Dans n'importe quel cas de figure, un chat mâle ou femelle non stérilisé deviendra tôt ou tard un reproducteur incontrôlable.**

On ne peut pas passer sous silence l'attitude des propriétaires de chats qui, pour des raisons le plus souvent fantaisistes et qui n'appartiennent qu'à eux, refusent la stérilisation (motifs financiers, religieux ou assimilés, négligence, etc.). Ces situations ne représentent pas des cas isolés.

D'après les estimations de certaines associations, dont One Voice qui fournit un travail dont on ne peut mettre en doute le sérieux, **il y aurait en France entre 8 et 10 millions de chats errants, qui ont été abandonnés ou sont issus de lignées à l'origines desquelles on trouve un abandon.** Lorsqu'on sait que la population des chats « familiers » représente 13 millions d'individus, on mesure l'ampleur du phénomène. D'autant qu'un seul couple de chats peut être à l'origine, sur trois ou quatre ans, de la naissance de plusieurs milliers de chatons (on évoque le chiffre de 20.000 chatons sur quatre ans). C'est ce que l'on appelle une croissance exponentielle.



## Des chiffres ?

Il n'est pas évident d'obtenir des chiffres à propos des animaux dits de compagnie en général, et des populations félines en particulier. Celles-ci ne font l'objet de la part de l'Etat d'aucune évaluation. **On l'a dit : 13 millions de chats « de maison », et de 8 à 10 millions de chats « sans-abri », mais il s'agit d'estimations**, car le seul chiffre fiable que l'on puisse obtenir, c'est celui des chats identifiés et portés au registre officiel de l'I-CAD (identification des carnivores domestiques). Or, ils représentent une faible proportion du nombre total de petits félins.

Aucune indication non plus sur le nombre de chats capturés et emmenés en fourrière, le plus souvent pour y être euthanasiés, à la demande des communes.

Aucun moyen de savoir combien de chats à la rue sont accueillis et finalement adoptés par des particuliers. De même, on ignore combien de chats libres sont stérilisés par des associations qui, en principe, n'en ont pas le droit (*art. L 211-22 du code rural et de la pêche maritime*).

**C'est pourquoi un grand nombre d'associations peuvent être prises en flagrant délit de « désobéissance civile », et c'est heureux.** Car, sans leur action, le nombre des chats errants serait encore plus important. Au moins arrivent-elles à endiguer la reproduction dans certains quartiers ou sites divers, que ce soit en ville ou à la campagne.



# Comportements, socialisation, stérilisation

Un jeune chat sans maison, livré à lui-même, s'il n'a eu que peu de contacts avec l'humain, voire pas du tout, deviendra au fil des mois de plus en plus craintif. On ne pourra l'approcher, encore moins le toucher. Pourtant, les chats ne sont pas des animaux sauvages. C'est notre abandon qui fait d'eux des sauvages. Pour autant, ils dépendent tout de même de nous, notamment pour le nourrissage.

**Ils sont peu aptes, contrairement à ce que l'on pourrait penser, à survivre sans l'assistance humaine.** Les nourrisseurs, ou les nourrisseuses, sont nombreux, en milieu urbain ou en zone rurale, au grand dam des autorités (certaines communes interdisent le nourrissage des animaux errants sous peine de sanctions), aidant ainsi à assurer leur survie. Un animal correctement nourri sera en effet moins sensible aux problèmes de santé divers. On connaît des chats qui ont vécu dans la rue jusqu'à un âge avancé, grâce aux particuliers qui avaient pris soin de lui.

L'absence de sociabilité est un obstacle à la stérilisation. En effet, pour pouvoir faire procéder à l'intervention, il faudra capturer l'animal au moyen d'une trappe-piège. L'opération est effectuée par des bénévoles associatifs, le plus souvent, mais elle répond à certaines règles qui sous-tendent une connaissance assez précise des comportements du chat et elle n'a rien d'évident. Celui-ci sera capturé pour la bonne cause. L'on veillera donc à ne pas ajouter à son stress. De plus, il est conseillé d'observer un temps de convalescence qui peut aller de deux ou trois jours à une dizaine, selon qu'il s'agit d'un mâle ou d'une femelle, et que celle-ci est gestante ou non. Cela nécessite d'avoir à sa disposition un lieu qui pourra recevoir l'animal.



## Nourrissage

Les nourrisseuses et les nourrisseurs de chats sont très nombreux, même s'ils agissent discrètement de façon à ne pas subir d'agression de la part de ceux de leurs congénères qui trouvent une foule de bonnes raisons à leur opposer : la nourriture attirerait les mouches, ou les rats, c'est selon ; ils favoriseraient la reproduction des chats (alors que très souvent ils sont à l'origine de leur stérilisation en ayant recours le plus souvent à l'aide d'une association de protection des animaux). La fonction de nourrisseur est quelquefois dangereuse. Elle attire les foudres des citoyens grognons qui voient d'un mauvais œil la présence de chats libres à proximité de leur logis. Ces bénévoles se trouvent contraints de se cacher pour agir, ce qui représente tout de même **non seulement un paradoxe mais surtout une grande injustice.**



# Conséquences

En l'absence d'une véritable politique de contrôle des naissances, de sanctions pour les abandonneurs de chats (difficiles, il est vrai, à repérer puisque seule une minorité d'animaux est identifiée), en l'absence d'une prise de conscience des élus et des institutions et du moindre effort pour agir en amont, notamment par l'information (puisque rien n'oblige à faire stériliser un chat), la responsabilisation et l'incitation, les populations félines continuent de croître.

Les autorités ne s'en préoccupent que lorsqu'elles représentent une gêne. Sont évoquées notamment les nuisances sonores en période de chaleurs, les nuisances matérielles que sont les marquages urinaires... Tout le reste n'est que fruit de l'imagination, car peu d'animaux domestiques sont aussi discrets que les chats. Nous vivons au milieu d'une foule d'invisibles greffiers qui se débrouillent pour survivre sans que nous n'en ayons conscience.

Le tribut le plus lourd est payé par les chats eux-mêmes. Car, faut-il le rappeler, ce sont des animaux intelligents, sensibles, aptes à comprendre, à apprendre, à souffrir aussi de mille façons.

**Un chat « errant » ou « libre » ne se repose jamais.** Partout sa vie est menacée, et il le sait. Son espérance de vie, et de vie en bonne santé, s'en trouve bien raccourcie. Quant à ceux qui n'ont pu être stérilisés par le truchement d'une association, ils risquent de contracter un certain nombre de maladies douloureuses, invalidantes ou mortelles. Est-il besoin d'évoquer le manque de nourriture et d'abri, les actes de maltraitance voire de cruauté dont ils sont fréquemment les victimes, les accidents de toutes sortes, et d'une manière générale tout ce qui fait de leur vie un enfer ?

Le mépris, voire la malveillance que nous manifestons par rapport à ces petits animaux dont nous avons fait au fil des millénaires nos compagnons de route est une faillite sur le plan éthique.





## Quelques pistes

**La stérilisation est la seule option qui vaille. La seule qui soit efficace et humaine.** C'est pourquoi la plupart des associations appellent de leurs vœux l'obligation légale pour un particulier de faire procéder à la stérilisation de son, ou de ses chats, avant l'âge de sept mois. De même, cette obligation pourrait être étendue aux maires pour tous les chats errants de leur commune. Cela pourrait s'accompagner de soutiens de l'Etat, de larges campagnes d'information et aussi d'une mise à contribution des vétérinaires dont certains aident déjà beaucoup en consentant des tarifs préférentiels aux structures associatives et même aux particuliers qui s'impliquent en prenant à leur charge les interventions sur des animaux errants.

De même, l'obligation de l'identification des chats, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 (*art. L 212-10 du code rural et de la pêche maritime*), devrait faire l'objet de davantage de rigueur et surtout d'information car, même si nul n'est censé ignorer la loi, il se trouve que nombre de propriétaires de chats ne connaissent pas ou ne veulent pas connaître leurs devoirs en la matière, ce qui facilite voire favorise les abandons. De même, il appartient aux vétérinaires d'insister auprès de leurs clients afin qu'ils respectent la loi sur l'identification.

Ce serait le rôle des élus des collectivités locales ou territoriales de veiller à ce que les populations de chats libres soient encadrées (les bénévoles associatifs se chargent déjà largement de ces tâches), stérilisées, nourries et hébergées dans des lieux dédiés (les communes ne manquent pas de friches où installer quelques abris). Il appartient aux bailleurs sociaux d'inciter les résidents des logements collectifs à faire identifier et stériliser leurs chats par des campagnes soutenues d'information. Les habitants des quartiers sont en effet de grands pourvoyeurs de chats à l'abandon.

Les zones rurales sont largement concernées. Au prétexte qu'un chat doit vivre libre et chasser les souris, on les laisse se reproduire à volonté, intervenant quelquefois lorsque l'on tombe sur une malheureuse portée pour commettre des actes d'une violence inouïe en noyant les chatons, en les fracassant, en les empoisonnant, en les écrasant, voire pire.

C'est sans vraiment s'en prévaloir que certaines communes, pour se débarrasser des chats errants, ont recours aux services des chasseurs...

Il faut que tout le monde soit conscient que **la stérilisation des chats est un acte de civisme, rien de moins.**

Les associations de protection animale qui interviennent déjà beaucoup, mais dans une semi-clandestinité, doivent être encouragées et aidées de toutes les manières possibles. Cela ne peut advenir qu'en instituant des dialogues fréquents entre les « partenaires » concernés : maires et services municipaux, représentants de quartiers, d'associations, vétérinaires, bailleurs sociaux, entreprises, etc. Les populations humaines auront tout à y gagner, à condition que l'on puisse les convaincre de la légitimité de nos actions.



## Conclusion

La surpopulation des chats libres pourrait être rapidement maîtrisée s'il existait une véritable volonté politique. Mais nous en sommes loin. D'ici à ce que la société et leurs représentants évoluent au sujet de la condition animale, nous devons attendre encore un peu...

Cependant, il importe que les associations continuent de jouer leur rôle de protecteur des populations félines errantes, à condition qu'on leur en laisse la possibilité, voire qu'on leur fournisse quelques aides substantielles.

La Griffe, pour sa part, a décidé d'interpeller élus et institutions, chaque fois que cela sera nécessaire, car nous sommes convaincus que tout ce que nous ferons pour changer le regard des sociétés sur les animaux ne pourra que présenter, à terme, un bénéfice pour les unes et pour les autres.



## La Griffé

Association Loi 1901

Déclarée d'intérêt général

Siège : *27, rue de Champratel*  
*63100 Clermont-Ferrand*

RNA W632003306

Siret 799 904 313 000 19

Contact : [lagriffe@orange.fr](mailto:lagriffe@orange.fr)

Site : [lagriffe-asso.fr](http://lagriffe-asso.fr)

